



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU
MAIRE AGISSANT PAR DÉLÉGATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Décision n°2026DEC003

Date de mise en ligne sur le site internet de la Ville : 18/03/2026

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne pour l'aide au fonctionnement du conservatoire de la commune de Cugnaux.

Le Maire de la Ville de Cugnaux,

Vu les articles L.2122-22 alinéa 16 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n°078 du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal a donné délégation au Maire afin de demander à l'État, aux collectivités territoriales ou autre financeur, l'attribution de subventions dans la limite de 300 000 € par demande ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Il est sollicité auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne une subvention d'un montant de quinze mille euros (15 000 €) pour le fonctionnement du conservatoire – département musique pour l'année 2025-2026.

Article 2

La présente décision sera applicable après mise en ligne sur le site internet de la Commune et transmission au représentant de l'État dans le département.

Cugnaux, le 18/03/2026

Pour extrait conforme

Le Maire,

Albert SANCHEZ